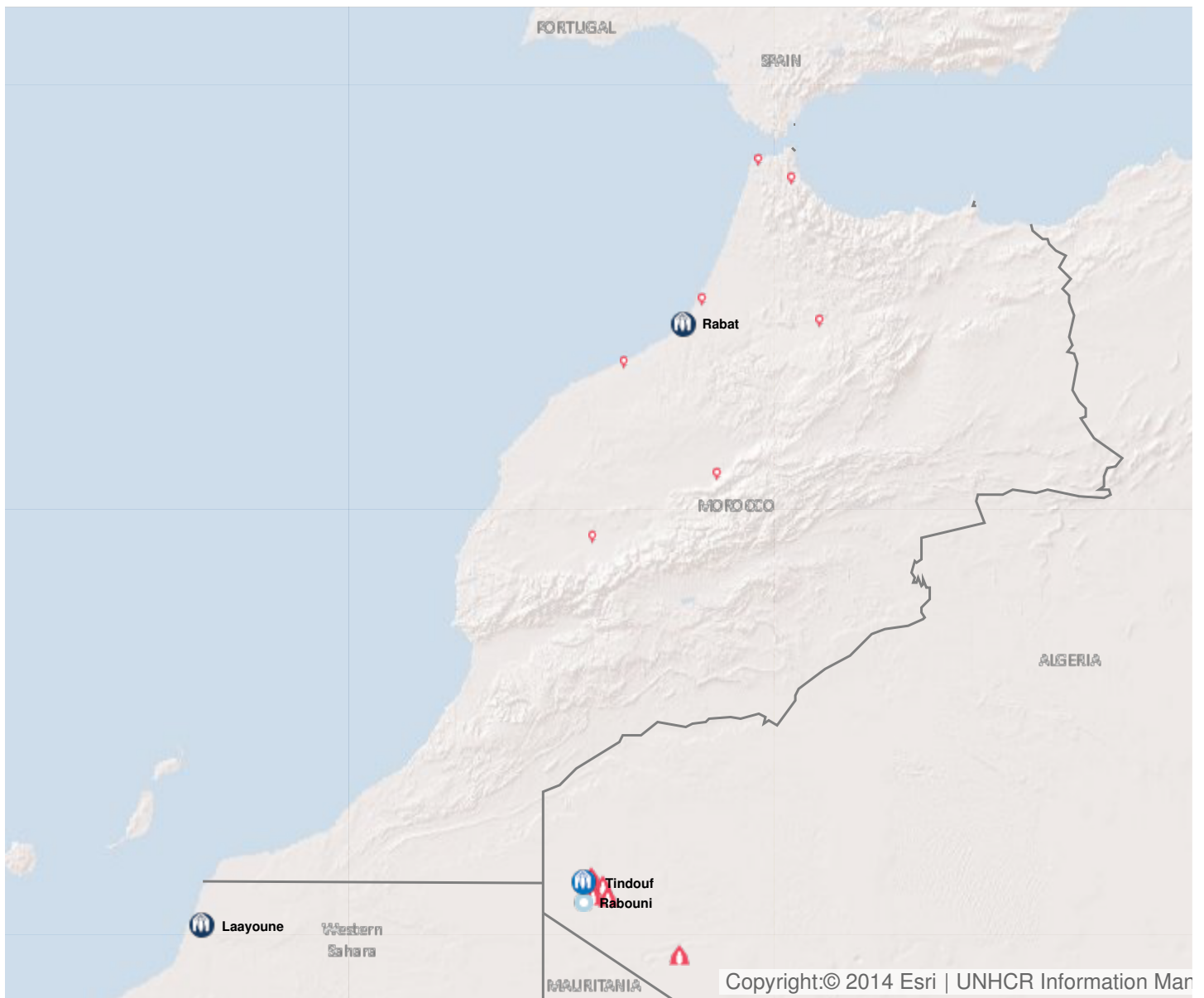


Résumé du plan 2017

Généré le 9/12/2016

Operation: Morocco

Location

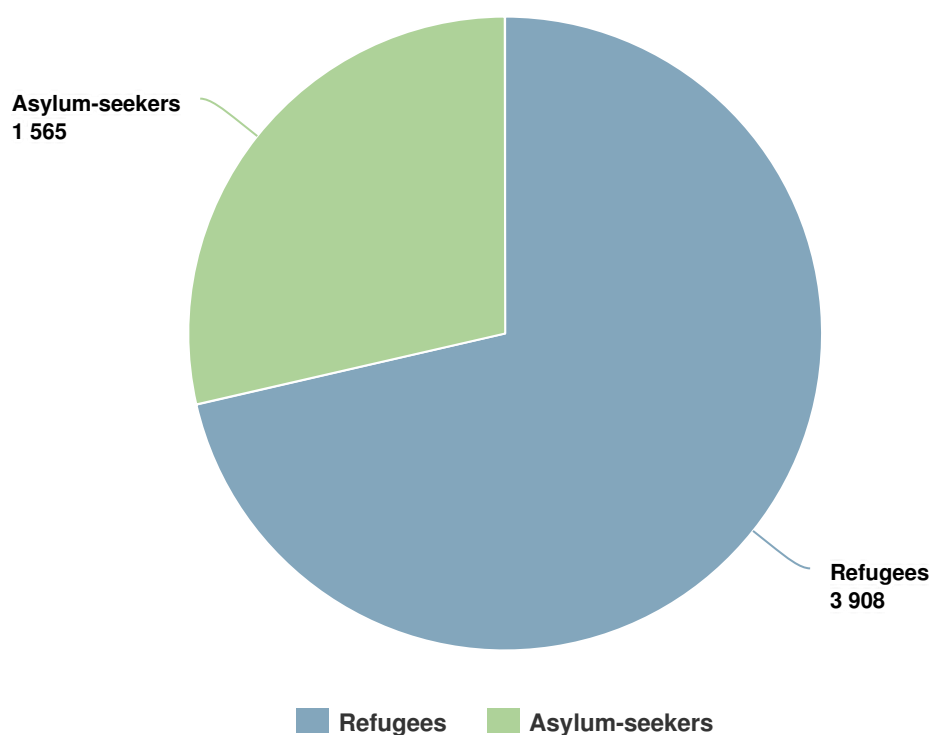


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

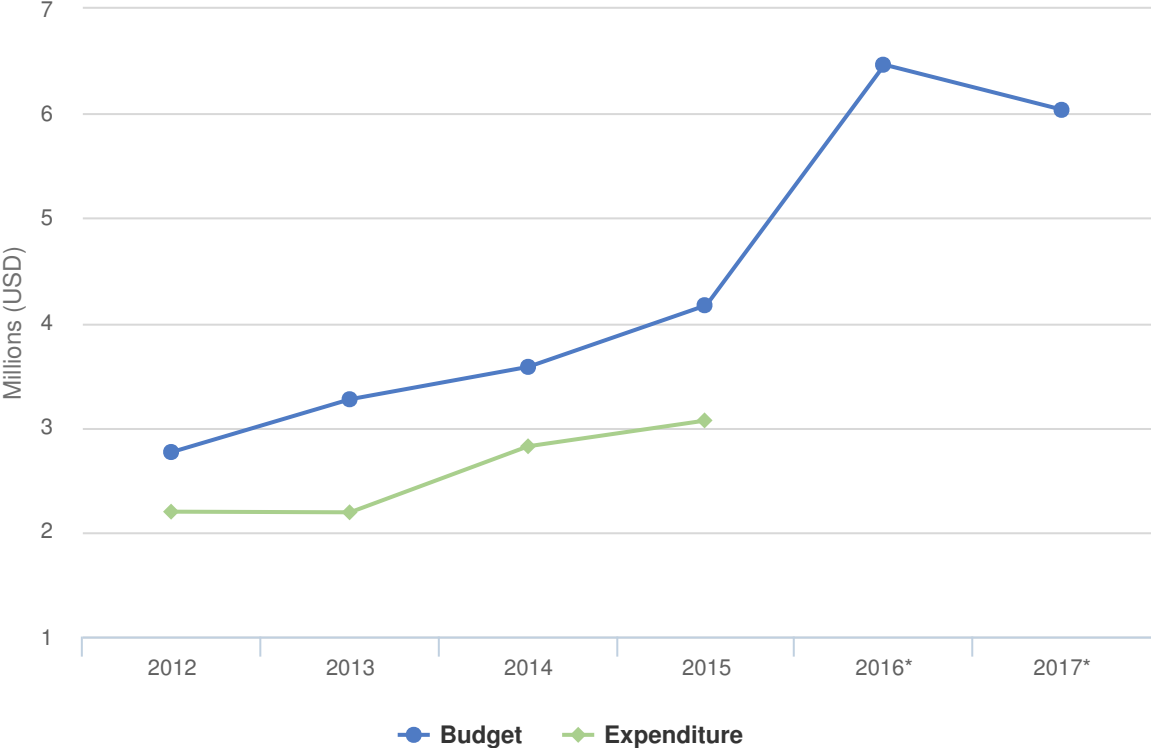
People of Concern

INCREASE IN
80% 2015

2015	5,473
2014	3,048
2013	4,973



Budgets and Expenditure for Morocco



Chiffres clés pour 2017

- 100% des enfants réfugiés enregistrés en âge de fréquenter l'école recevront une assistance financière régulière pour leur éducation
- 4 600 nouveaux demandeurs d'asile et réfugiés seront enregistrés auprès du HCR
- 2 300 réfugiés seront orientés vers des centres publics de soins de santé primaires
- 700 familles réfugiées vulnérables recevront une assistance financière en moyenne chaque mois
- 90 réfugiés bénéficieront d'un appui pour les activités créatrices de revenu

Environnement de travail

Si les plus de 6 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivant au Maroc viennent de 49 pays, plus de 60 pour cent d'entre eux sont originaires de la République arabe syrienne. Autrefois pays de transit, le Maroc devient maintenant un pays de destination des réfugiés.

En septembre 2013, le Gouvernement marocain a lancé une nouvelle stratégie sur l'immigration et l'asile. Cette politique a préparé le terrain pour permettre au HCR de transférer les responsabilités de protection des réfugiés au Gouvernement. Dans l'attente de l'adoption d'une loi nationale sur l'asile, le Haut Commissariat travaille avec des structures transitoires pour la protection et l'assistance des réfugiés.

Les réfugiés résident dans 44 localités disséminées dans l'ensemble du territoire marocain, principalement à Casablanca, Rabat et Oujda. Près de 20 pour cent des réfugiés ont signalé des besoins médicaux ou de protection spécifiques.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR sera axée sur les activités suivantes :

- épauler le Gouvernement dans l'établissement d'un régime d'asile national ;
 - poursuivre l'enregistrement et les procédures de détermination du statut de réfugié en coopération avec les autorités ;
 - octroyer une aide humanitaire et une protection aux réfugiés, notamment aux plus vulnérables ;
 - renforcer les capacités institutionnelles des acteurs nationaux qui participent à la gestion de l'asile ;
 - mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, en se concentrant sur l'intégration socio-professionnelle ou la réinstallation dans un pays tiers pour les personnes vulnérables.
-